

Année académique 2021-2022

# Echanges Erasmus & Hors Europe

Année académique de mobilité 2022-2023

Dépôt des dossiers de candidature :

**Hors Europe : du 15/12/2021 au 15/01/2022**

**Erasmus + : du 14/02/2021 au 06/03/2022**

# Principes généraux

---

- ▶ Possibilité de passer 1 QUADRI d'études (le premier **ou** le deuxième) si **120 crédits** acquis validés par le jury (psycho et logo) au moment du départ.
- ▶ Où ?  
Plusieurs destinations sont possibles en Europe (Erasmus + Angleterre et Suisse principalement) et hors Europe (Canada surtout mais également Brésil, Australie, Japon, etc.).

Une carte reprend les destinations accessibles aux étudiant·e·s de la Faculté (attention aux restrictions pour la logopédie, voir plus loin):

▷ <https://ulb.adv-pub.moveon4.de/home-page-1582/>

# Principes généraux

---

## ► Buts

- ▷ Favoriser l'esprit d'ouverture vers d'autres cultures et systèmes d'enseignement
- ▷ Aller chercher *ailleurs* une formation complémentaire, intéressante

## ► Conditions

- ▷ Connaître la langue avant de partir (**pas de crédits pour les cours de langue !**) : être prêt.e à réussir les examens (oraux, écrits) dans la langue de l'Université d'accueil
- ▷ S'engager à réussir les 120 crédits (avec de bonnes notes) au terme de la première année de poursuite de cursus bachelier (BA2).

# Marche à suivre

---

- ▷ Hors Europe: choisir 1 à 3 universités (max) parmi les destinations proposées (<https://ulb.adv-pub.moveon4.de/home-page-1582/>)

Bien vérifier les conditions propres à chaque Université, certaines exigent d'être le premier choix, d'avoir une moyenne minimale, certaines années, une université fait partie du programme mais pas pour la psycho, etc.

- ▷ Erasmus et Europe : choisir 1 à 3 universités (max) parmi les destinations proposées (<https://ulb.adv-pub.moveon4.de/home-page-1582/>)

# Marche à suivre

---

- ▷ Etablir un programme d'équivalence entre les cours “manqués” à l'ULB et les cours “reçus” dans l'université d'accueil (consulter les sites des universités + centre de documentation de la SME)
  - ERASMUS : **30** (minimum **27**) ECTS  
Attention : certaines universités espagnoles n'indiquent pas toujours les ECTS !
  - Hors Europe : **15 ECTS** (X 2 = 30)
  - Avoir au total de l'année minimum 60 ECTS et maximum 62 ECTS

# Learning agreement provisoire

---

- ▶ Remplir un learning agreement par type de destination (Europe/Hors europe). Le document est à télécharger sur la page web: <https://psycho.ulb.be/mobilite-out>
  - ▶ Proposer jusqu'à trois destinations par ordre décroissant d'intérêt
  - ▶ Lister les cours à suivre à l'étranger dans un même programme (psychologie, sciences de l'éducation ou logopédie)
  - ▶ Evaluer ses compétences linguistiques de A1 à C2 (s'engager à avoir un niveau suffisant pour le début du séjour)
  - ▶ Faire signer votre Learning agreement provisoire par votre coordinatrice académique Mme Caroline Closon
-

# Formulaire d'inscription

---

- ▶ Se connecter au portail du Service de la Mobilité étudiante accessible via la page web: <https://psycho.ulb.be/mobilite-out>
- ▶ Remplir les informations demandées
- ▶ Introduire via le formulaire de candidature en ligne
  - Le learning agreement provisoire, **signé**
  - Une lettre de motivation (qui explique le choix + niveau langues)
  - les feuilles de points du B1

# Deadline candidature(s)

---

- ▷ **15 janvier 2022** : Hors Europe  
Inscription clôturée via le formulaire en ligne.
- ▷ **6 mars 2022** : Erasmus + : Même démarche  
Inscription clôturée via le formulaire en ligne.



# Pour la logopédie

---

- ▶ Nécessité d'établir une **stricte équivalence** entre les cours normalement suivis à l'ULB et ceux de l'université d'accueil
  
- ▶ Choix d'Universités plus limité
  
- ▶ Bien vérifier l'équivalence du programme
  - ▷ KUL
  - ▷ Université de Genève (Psycho & Sc. du comportement)
  - ▷ Certaines universités du Québec

# Sélection

---

- ▶ Erasmus : affectation des destinations aux étudiant-e-s dans le courant du mois de mars et transmission des dossiers par la Faculté au Service Mobilité Etudiante
- ▶ Hors Europe : pour les universités, la sélection est faite par les universités d'accueil.  
(Rappel: bien consulter les conditions “admission étudiants étrangers” sur le site de chaque université (moyenne obtenue, grades, ...))
- ▶ **Conseil:** Même si vous préférez partir hors Europe prévoyez également un ou plusieurs projets Erasmus pour mettre toutes les chances de partir de votre côté.

# Les ressources disponibles

- ▶ <https://psycho.ulb.be/international/mobilite-out>
- ▶ <https://www.ulb.be/fr/partir-ou-venir-en-echange/partir>
- ▶ Visiter le site des Universités qui vous intéressent
- ▶ **Coordinatrice académique, Mme Caroline Closon**  
[caroline.closon@ulb.be](mailto:caroline.closon@ulb.be)  
Bureau DC8-129  
Permanences spécifiques (voir dernière page).
- ▶ **Coordinateur administratif, M. Alessandro Polesello**  
[alessandro.polesello@ulb.be](mailto:alessandro.polesello@ulb.be)  
Bureau DC9-129

# Les ressources financières

---

- ▶ Tous les étudiants reçoivent une aide Erasmus
  - ▷ “bourse” Erasmus : aide aux frais sur place en fonction du niveau de vie de l’étudiant-e/de ses parents
  - ▷ Vous ne payez pas de minerval sur place
  
- ▶ **Service de la Mobilité Etudiante (SME)**  
[mobilite@ulb.be](mailto:mobilite@ulb.be)
  
- ▶ **Service Social Etudiants**  
[ServiceSocialEtudiant@ulb.be](mailto:ServiceSocialEtudiant@ulb.be)

# Modalités académiques particulières

---

- ▶ Une année académique avec projet de mobilité :  
(60 crédits maximum - 62 crédits dans certains cas spécifiques)
  - ▷ un quadrimestre à l'ULB (minimum 30 crédits)  
Comprend les cours obligatoires du quadrimestre et un choix d'option réduit (voire, pas d'option du tout)
  - ▷ un quadrimestre à l'étranger (27 – 30 crédits)  
Cours de substitution à l'étranger
  
- ▶ En cas de **mineure en criminologie** :
  - ▷ Obligation de prendre les 3 cours de la sélection donnés au premier quadrimestre, soit 15 crédits
  - ▷ Obligation de partir au deuxième quadrimestre
  - ▷ Total de crédits pour l'année académique: 70 crédits  
25 cours obligatoires ULB +15 mineure crimino + 30 mobilité

# Cours obligatoires

---

- ▶ Le programme comprend une série de cours obligatoires aux deux quadrimestres. Ces cours restent à votre programme pendant le quadrimestre passé à l'ULB.
- ▶ **Anglais:**  
Obligation de garder le cours au programme pendant le quadrimestre à l'ULB. Il n'est donc pas possible de valoriser un cours d'anglais à l'étranger (ni aucun autre cours de langue)
- ▶ **Méthodes et pratiques de l'entretien en sciences psychologiques, de l'éducation et en logopédie - PSYCE 3057:**  
Modalités à définir...

# Une fois sur place

---

- ▶ Des changements de programme arrivent régulièrement en cours de mobilité
- ▶ La procédure de modification du Learning agreement en cours de mobilité vous sera expliquée pendant votre séjour à l'étranger.

# Evaluation

---

- ▶ Vous reviendrez de votre séjour d'échange avec une évaluation ECTS correspondante : A, B, C, D, E, F (éventuellement modulée par + ou -)
- ▶ Nous « convertirons » votre note ECTS grâce à un tableau de correspondance basé sur les notes des 180 crédits des trois dernières années.



# Seconde session

---

- ▶ En cas de deuxième session à l'étranger :
  - ▷ Vous retournez sur place passer vos examens
  - ▷ Si impossibilité, et avec accord des professeur.e.s de là-bas, nous demandons un examen écrit que vous passerez « ici »
  - ▷ Etudiant.e.s Erasmus délibéré.e.s en « session ouverte »
  
- ▶ **Nous vous engageons vivement à réussir :**
  - ▷ L'organisation de la deuxième session à distance peut se révéler très difficile (en particulier avec les universités espagnoles qui ferment en août) et source de stress énorme pour les étudiant.e.s qui ne savent pas encore s'ils/elles ont réussi leur 180 crédits lorsque les cours de MA commencent !

# Quelques conseils

---

- ▶ Utilisez TOUJOURS votre adresse ULB pour toute correspondance électronique avec nous ou le SME
- ▶ Gardez des traces de tout ce que vous avez fait sur place : échanges de mails avec vos professeur.e.s, coordinateur/trice académique, vos rapports, etc.
- ▶ Veillez à avoir les coordonnées des personnes ressources là-bas au cas où il faut les « poursuivre » pour obtenir votre relevé de notes
- ▶ Discutez avec les étudiants qui sont partis à la même destination que vous avant vous
- ▶ Evitez de nous contacter à la dernière minute pour une signature, un problème, etc.
- ▶ Toute modification de votre projet, y compris son éventuelle annulation doit nous être immédiatement signalée !

# Quelques recommandations d'anciens

---

« Bien s'informer, être organisé au niveau des différentes démarches. Internet aide énormément. »

« Vous adressez essentiellement à l'université d'accueil, ils sont plus au courant. »

« Le mieux c'est de s'informer auprès des anciens Erasmus car souvent les coordinatrices ne peuvent pas répondre à vos questions etc. Si vous voulez obtenir des informations par rapport au programme de cours de l'université d'accueil, prenez contact avec l'université même car souvent les informations qui se trouvent sur le site de la faculté ne sont plus actuelles ou pas très claires. »

« Trouver quelqu'un qui a déjà fait le séjour pour les guider. »

---

# Délais, procédures et permanences

---

- ▶ Les dates mentionnées correspondent au délai final
- ▶ Chaque étape de la préparation du projet est obligatoire
- ▶ Le dossier doit être complet, approuvé et signé au moment de l'inscription via le formulaire.
- ▶ Dossier : lettre de motivation + point BA1 + learning agreement provisoire signé (programme des cours de chaque université sélectionnée (il est recommandé de garder une copie pour vous))
- ▶ Permanence Caroline Closon (vérification de LA provisoires):
  - ▷ Tous les mardis de 12h30-13h30 jusqu'au mardi 21/12/2021
  - ▷ Janvier 2022 : 12/1, 13/1 et 26/1 - 12h30-13h30
  - ▷ Février 2022 : 15/2 et 22/2 - 12h30-13h30